



metz

Service des Assemblées

## **COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES**

**Compte-rendu de la réunion du 27 juin 2019 à 17h30  
dans le salon de Guise de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **POLE FINANCES**

1. Budget supplémentaire de l'exercice 2019.
2. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.

#### **POLE TRANQUILITE PUBLIQUE, COMMERCE ET REGLEMENTATION**

3. Soutien au commerce messin – dispositif d'accompagnement au stationnement.

#### **POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE**

4. Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) au titre du programme partenarial de l'année 2019.

#### **POLE CULTURE**

5. Candidature de la Ville de Metz au réseau ville créative UNESCO : plan d'action et projets.
6. 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz.
7. Fêtes de la Mirabelle 2019.
8. Centre Pompidou-Metz – Saison 2019.
9. Soutien aux associations relevant de l'histoire, du patrimoine et des lettres et complément de programmation.
10. Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes à Metz.

#### **POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

11. Metz Plage 2019.
12. Moselle Open 2019.
13. Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2019/2020.
14. Saison sportive 2018/2019 : Accompagnement des clubs par la Ville.
15. Soutien à la mise en œuvre de projets d'éducation populaire.
16. AFEV : création d'un Tiers-Lieu et renforcement de l'accompagnement éducatif dans les QPV.
17. Soutien à la manifestation Etudiant dans ma ville 11<sup>ème</sup> édition.
18. Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

#### **POLE PETITE ENFANCE**

19. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2020.

## **POLE EDUCATION**

20. Révision de la tarification sociale des activités périscolaires et du règlement intérieur des activités périscolaires.
21. Convention de mutualisation de la restauration scolaire avec le Lycée Cassin.

## **MISSION VILLE POUR TOUS, SENIORS, SANTE ET HANDICAP**

22. Mise en œuvre du projet de parcours Sport Santé.
23. Financement d'actions dans le cadre du Contrat local de santé du territoire messin.

## **POLE PATRIMOINE BÂTI ET LOGISTIQUE TECHNIQUE**

24. Avenant n° 5 au bail emphytéotique du 23 mars 1989 – Résidences "U.C.B.L".
25. Cession de l'immeuble sis 17 quai Paul Wiltzer/rue Sainte Barbe à Metz.

## **POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE**

26. Déclassement et cession d'une emprise communale située 6 rue du Général Lapasset sur le ban de PLANTIERES-QUEULEU.

## **POLE PATRIMOINE BÂTI ET LOGISTIQUE TECHNIQUE**

27. Cession de véhicules et de matériels divers désaffectés, de motifs d'illumination de Noël.

## **POLE ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE**

28. Adhésion à des groupements de commandes permanents – Nouveaux domaines d'achats.

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire,**

- Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
- Monsieur Gilbert KRAUSENER, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, membre suppléant,
- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléant,
  
- Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services,
- Madame Elisabeth PEIFFERT, Secrétaire Générale,
- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint de la Direction Rayonnement et Animation Urbaine,
- Madame Valérie GOETZ, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Humaines et Moyens Internes,
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la Direction Développement, Services Urbains et Energie,

- Madame Sylvie GOUSTIAUX, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources,
- Monsieur Nicolas KARMANN, Directeur du Pôle Finances,
- Monsieur Frédéric NIVOL, Responsable de la Mission Commerce et Artisanat,
- Monsieur Florian PISKOSZ, Directeur du Pôle Urbanisme, habitat & planification urbaine,
- Monsieur Christian SCHNELL, Directeur du Pôle Culture,
- Madame Vanessa ROYER, Directrice du Pôle Animation, Jeunesse, Sport et Vie Associative,
- Monsieur Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance,
- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education,
- Madame Christelle ENAUX-BOHL, Cheffe de la Mission Ville pour tous, Séniors, santé et handicap,
- Madame Laetitia MARMILLOT-GODART, Cheffe du service Gestion domaniale,
- Monsieur Yves NICLOUX, Directeur des Achats et de la Commande Publique.

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Isabelle KAUCIC, Première Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillère Municipale, membre suppléant,
- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, membre titulaire,
- Monsieur Jean-Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire.

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Président, ouvre la séance à 17h37 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Il propose que les points du Pôle Finances soient traités à la fin de l'ordre du jour.

**3<sup>ème</sup> Point : Soutien au commerce messin - dispositif d'accompagnement au stationnement.**

Monsieur NIVOL présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET, Monsieur DUPOUY indique que le seul cash back existant est celui versé par les commerçants membres du réseau de la carte "BonjourMetz" ; que les sommes versées par la ville et le délégataire ne sont destinées qu'au parking.

Madame GROLET demande la communication des chiffres concernant l'utilisation de la Carte "BonjourMetz" pour le stationnement, ainsi que le nombre de commerçants partenaires pour cette carte.

Le rapport et le projet d'avenant seront modifiés pour davantage de clarté.

*Avis favorable de la Commission*

**4<sup>ème</sup> Point : Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) au titre du programme partenarial de l'année 2019.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

Il précise à Monsieur LEBEAU qu'il y a 2 ans, suite au transfert de compétence du PLU, la subvention avait été revue à la baisse ; que cette subvention est constante par rapport à n-1. En réponse à Madame GROLET, Monsieur DUPOUY indique que, dans le cadre du programme mutualisé, la subvention versée est fixe. Il confirme également, que prochainement un numéro du "Journal du Stationnement" va sortir, retardé dans sa parution par le transfert de la compétence de voirie. Monsieur PISKOSZ précise que l'étude de stratégie de valorisation foncière vise à poser la stratégie d'acquisition et de cession pour la collectivité sur les 10 prochaines années.

*Avis favorable de la Commission*

**5<sup>ème</sup> Point : Candidature de la Ville de Metz au réseau ville créative UNESCO : plan d'action et projets.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande le bilan financier global de 2008 à ce jour de la précédente opération UNESCO "Ville Royale et Impériale". S'agissant de la présente candidature, Monsieur SCHNELL confirme qu'il existe une ligne budgétaire UNESCO et que le Budget 2019 est de 30 000 euros destinés aux actions liées au dossier de candidature. Monsieur TOULOUZE précise qu'une inscription de 100 000 euros est prévue au Budget Supplémentaire pour anticiper l'obtention éventuelle du label.

*Avis favorable de la Commission*

**6<sup>ème</sup> Point : 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande la transmission du budget prévu pour les 800 ans de la Cathédrale. Monsieur SCHNELL indique que ce budget, de l'ordre de 1,2 million d'euros, est encore en cours de consolidation. Il peut néanmoins préciser que sur ce budget, la participation de la Ville est estimée à 20 % (240 000 euros), la commande vitraux faite par l'Etat, l'exposition Chagall (CPM) et la valorisation du temps et des moyens humains n'étant pas inclus. Les recettes attendues sont les suivantes : Conseil Départemental de la Moselle 215 000 euros, Région Grand Est 130 000 euros, Metz Métropole 165 000 euros, Mécénat 190 000 euros, apport en coproduction Cité Musicale de Metz 180 000 euros et 50 000 euros d'autres coproducteurs associatifs. L'Etat participera également à l'opération selon des modalités et à une hauteur restant à préciser.

*Avis favorable de la Commission*

**7<sup>ème</sup> Point : Fêtes de la Mirabelle 2019.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande l'évolution du budget de la Mirabelle sur les 4 dernières années. Madame CHAMPIGNY indique que le budget 2019 et n-1 sera mis en salle de groupe.

*Avis favorable de la Commission*

**8<sup>ème</sup> Point : Centre Pompidou-Metz - Saison 2019.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

En réponse à Monsieur LEBEAU, Monsieur TOULOUZE indique que la subvention au Centre Pompidou est statutaire et n'a plus aucun rapport avec la taxe hôtelière, que l'intérêt pour la ville de garder cette charge de centralité est un choix politique. A Madame GROLET, Monsieur TOULOUZE indique qu'une réponse sera, dans toute la mesure du possible, apportée concernant l'évolution des apports de mécénat par rapport à l'année dernière ainsi que pour la billetterie, sachant qu'un certain nombre d'éléments figurent dans les documents fournis (compte rendu d'activités, comptes...). Quant à l'évolution de fréquentation du restaurant, bien que ces éléments relèvent du conseil d'administration du Centre Pompidou, Monsieur TOULOUZE précise qu'une réponse sera, là encore, apportée si cela s'avère possible.

*Avis favorable de la Commission*

**9<sup>ème</sup> Point : Soutien aux associations relevant de l'histoire, du patrimoine et des lettres et complément de programmation.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**10<sup>ème</sup> Point : Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes à Metz.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**11<sup>ème</sup> Point : Metz Plage 2019.**

Madame ROYER présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande que soit mis en salle de groupe le budget de Metz Plage ainsi que le budget global 2017 et 2018 avec indication de la part de la Ville. Madame ROYER indique à Monsieur LEBEAU que, pour cette année, la charge nette pour la Ville est de 347750 euros sur un budget global avec les valorisations estimées à ce jour à 575 753 euros. En réponse à Monsieur LEBEAU, il lui est précisé que les subventions de mécénat ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'Ethique. Concernant le coût pour URBIS du parking à 2 euros, il est précisé à Monsieur LEBEAU que ce dispositif correspond à un montant valorisé de 10.870 €.

*Avis favorable de la Commission*

**12<sup>ème</sup> Point : Moselle Open 2019.**

Madame ROYER présente le rapport.

A la demande de Monsieur LEBEAU, Monsieur TOULOUZE indique que l'évolution de la contribution municipale sur plusieurs années sera communiquée.

*Avis favorable de la Commission*

**13<sup>ème</sup> Point : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2019/2020.**

Madame ROYER présente le rapport.

A la question de Monsieur LEBEAU souhaitant connaître les associations ayant des subventions en hausse, Monsieur TOULOUZE précise qu'il s'agit d'avances calculées sur la subvention versée l'année précédente.

*Avis favorable de la Commission*

**14<sup>ème</sup> Point : Saison sportive 2018/2019 : Accompagnement des clubs par la Ville.**

Madame ROYER présente le rapport.

Monsieur TOULOUZE indique qu'une réponse sera apportée à Monsieur LEBEAU concernant sa demande de transmission du montant total des subventions versées à Metz Handball pour 2019

*Avis favorable de la Commission*

**15<sup>ème</sup> Point : Soutien à la mise en œuvre de projets d'éducation populaire.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**16<sup>ème</sup> Point : AFEV : création d'un Tiers-Lieu et renforcement de l'accompagnement éducatif dans les QPV.**

Madame ROYER présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande communication de toutes les subventions versées par la Ville à l'AFEV.

Aux diverses questions de Monsieur LEBEAU, Madame CHAMPIGNY indique que dans le projet de DCM est mentionnée qu'une aide complémentaire au titre des crédits Politique de la Ville est prévue ; que la Ville s'est dotée d'outils et de gestion lui permettant de vérifier lorsqu'une association émarge sur plusieurs types de dispositifs et d'en assurer le suivi. Il est proposé qu'en fin d'année, en Commission des Finances, lors de la présentation des rapports d'activité, un "zoom" spécifique soient fait sur les associations bénéficiant de plusieurs sources de financement. En réponse à Monsieur LEBEAU, Monsieur TOULOUZE précise que des présentations de financements croisés Ville par le Contrôle de Gestion seront faites. Madame ROYER précise que le local utilisé appartient à la Ville.

*Avis favorable de la Commission*

**17<sup>ème</sup> Point : Soutien à la manifestation Etudiant dans ma ville 11<sup>ème</sup> édition.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**18<sup>ème</sup> Point : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**19<sup>ème</sup> Point : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022.**

Monsieur RAVIER présente le rapport.

A la demande de Monsieur LEBEAU souhaitant disposer de l'évolution en masse ainsi que des éléments expliquant les évolutions de la contribution de la CAF, Monsieur TOULOUZE indique que les éléments donnés ne le seront qu'à partir du transfert vers la Ville de la compétence petite enfance

En réponse à Madame GROLET, Monsieur RAVIER précise que le CEJ est un mode de financement de la Politique Enfance Jeunesse (environ 25 % des dépenses), sachant que lorsque sont cumulées les participations de la CAF et la prestation de service unique, c'est plutôt de l'ordre de 50 %.

Monsieur LEBEAU demande également la communication en masse des évolutions de la contribution de la collectivité et des dépenses par bloc.

*Avis favorable de la Commission*

**20<sup>ème</sup> Point : Révision de la tarification sociale des activités périscolaires et du règlement intérieur des activités périscolaires.**

Monsieur GALINIE présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET, Monsieur GALINIE indique que l'évolution des tarifs a été communiquée au moment du catalogue annuel des tarifs, toutefois les tarifs actuels pourront être fournis afin de faire des comparaisons avec ceux proposés en septembre. A la question de Monsieur LEBEAU sur l'impact de cette nouvelle tarification en année pleine, Monsieur GALINIE précise que le coût de perte de recettes pour la ville est de 239 000 euros en année pleine (soit un tiers de cette somme pour cette année).

*Avis favorable de la Commission*

Monsieur TOULOUZE devant s'absenter momentanément, Monsieur KRAUSENER assure la présidence.

**21<sup>ème</sup> Point : Convention de mutualisation de la restauration scolaire avec le Lycée Cassin.**

Monsieur GALINIE présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET, il précise que le tarif a baissé suite à une négociation avec le Conseil Régional et le lycée.

Monsieur LEBEAU demande à connaître, dans un délai raisonnable, la méthode de calcul du coût de la pause méridienne estimée à 12 euros à la ville pour 2019.

*Avis favorable de la Commission*

**22<sup>ème</sup> Point : Mise en œuvre du projet de parcours Sport Santé.**

Madame ENAUX-BOHL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**23<sup>ème</sup> Point : Financement d'actions dans le cadre du Contrat local de santé du territoire messin.**

Madame ENAUX-BOHL présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande communication des crédits santé qui sont ouverts et les dépenses allouées au budget santé. Madame ENAUX-BOHL lui confirme que le montant du budget est de 50 000 euros annuel.

*Avis favorable de la Commission*

Monsieur TOULOUZE, étant de retour, il assure à nouveau la présidence.

**24<sup>ème</sup> Point : Avenant n° 5 au bail emphytéotique du 23 mars 1989 – Résidences "U.C.B.L".**

Madame MARMILLOT-GODART présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**25<sup>ème</sup> Point : Cession de l'immeuble sis 17 quai Paul Wiltzer/rue Sainte Barbe à Metz.**

Madame MARMILLOT-GODART présente le rapport.

Madame CHAMPIGNY précise que dans le cadre de l'ANRU plusieurs démolitions de logements, les plus sociaux, sont prévues sur Borny afin de moins concentrer les classes très défavorisées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La transaction proposée avec MHT à hauteur de 1,5 million d'euros (l'estimation de France Domaine étant de 1,750 million d'euros) tient compte du quota de logements sociaux qui seront accordés par la DDT sur cet immeuble : 60 % très sociaux et 40 % intermédiaires.

Monsieur LEBEAU considère que le delta financier en découlant pour la collectivité devrait être à charge de Metz Métropole, désormais compétente en la matière.

*Avis favorable de la Commission*



**26<sup>ème</sup> Point : Déclassement et cession d'une emprise communale située 6 rue du Général Lapasset sur le ban de PLANTIERES-QUEULEU.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**27<sup>ème</sup> Point : Cession de véhicules et de matériels divers désaffectés, de motifs d'illumination de Noël.**

Madame GOETZ présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**28<sup>ème</sup> Point : Adhésion à des groupements de commandes permanents – Nouveaux domaines d'achats.**

Monsieur NICLOUX présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, il souligne les gains d'efficacité et de productivité découlant de la mutualisation de la commande publique et du dispositif des groupements de commande. On peut estimer à 2000 € environ l'économie réalisée à chaque procédure en frais de fonctionnement. Madame GOUSTIAUX précise en outre que le pôle dispose d'un poste en moins depuis la mutualisation.

*Avis favorable de la Commission*

**1<sup>er</sup> Point : Budget supplémentaire de l'exercice 2019.**

Monsieur KARMANN présente les rapports.

D'une façon générale, Monsieur LEBEAU souhaite avoir des explications sur l'ensemble des postes qui augmentent ou baissent de 10 % et ceux dont le montant est de + de 75 000 euros.

Notamment :

Dépenses de fonctionnement :

- Achats de prestations de service : augmentation de l'enveloppe du marché du périscolaire, notamment, du soir (aide aux devoirs) due à la fréquentation.
- Des précisions sont demandées sur la composition des 269 000 euros mentionnés pour le G7. Monsieur KARMANN précise qu'il s'agit au total de 319 000 euros, dont 269 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros se trouvant en investissement. Il est confirmé que l'enveloppe des heures supplémentaires n'est pas dépassée (congés et repos compensateur avaient été anticipés). Concernant ces crédits engagés, Madame CHAMPIGNY précise que l'Etat a considéré qu'il s'agissait de dépenses exceptionnelles ne rentrant pas dans le périmètre de la contractualisation.
- Eau et assainissement (augmentation de 90 000 euros) : deux services ont fait des demandes : le service des sports a rencontré un problème dans une piscine du à une fuite et par ailleurs, une fuite a été détectée sur une fontaine. Madame CHAMPIGNY précise que pour l'un des services, c'est une régularisation d'une facture datant de plus

de 4 ans (La Mosellane des Eaux n'ayant pas transmis à l'époque la facture) correspondant à un remplissage d'une piscine, concomitamment à des travaux. Monsieur LEBEAU demande que des précisions soient fournies sur ce retard de facture. Contrat de prestations de service : l'augmentation est due à des contrats dans le cadre : du G7, de Pierres Numériques, de la voirie dont l'éclairage public et certains ouvrages d'art notamment sont toujours de compétence municipale, ainsi que les prestations de l'ANTAI concernant le stationnement payant.

- Locations mobilières : dans le cadre du village du G7, sapins de Noël.
- Charges locatives : Monsieur TOULOUZE indique que sera donnée l'explication sur l'augmentation de ces 2 postes (Loyer + Petite Enfance).
- Fêtes et cérémonies : 90 000 euros d'augmentation. Détail à fournir.
- Divers : + 10 % d'augmentation. Détail à fournir.
- Autres impôts et taxes : 2 comptes de réserve. Monsieur TOULOUZE indique à Monsieur LEBEAU que sa remarque demandant que la motion soit modifiée et qu'il soit indiqué qu'il y a un poste de réserve de 450 000 euros, est notée.
- Marché de prestation énergétique des piscines : Détail à fournir.

Recettes de fonctionnement :

- Redevances versées par les fermiers et concessionnaires : Monsieur KARMANN précise que ces évolutions concernent la fourrière automobile ainsi que certains équipements sportifs – détail à fournir
  - Redevance stationnement en baisse : Monsieur DUPOUY indique qu'un détail pourra être fait. Monsieur TOULOUZE indique qu'il sera demandé à Monsieur MASSING de se rendre disponible pour fournir toutes explications, au besoin lors d'une rencontre avant le CM avec Monsieur DUPOUY.
- Subvention programme européen Noé –Noah : C'est une régularisation FEDER.

*Avis favorable de la Commission*

## **2<sup>ème</sup> Point : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.**

Monsieur KARMANN présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

### **POINT D'INFORMATION :**

Communication de la souscription d'une ligne de trésorerie budgétaire pour un montant maximal de 10 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé le 24 avril 2019, il est à échéance au 31 mars 2020. La ligne est mobilisée à ce jour à hauteur de 5 millions d'euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 20h07.